

## APPEL DES TRAVAILLEURS DE SARCEM (Meyrin, Centre commercial)

Depuis un mois, nous travailleurs de SARCEM, nous occupons notre entreprise. Pourquoi cette lutte ?

Le mardi 25 mai, la direction nous annonce qu'elle n'est pas en mesure, à ce moment-là, de payer les salaires du mois courant et qu'elle cherche une solution. Le 31 mai, au milieu de l'après-midi, nous nous réunissons en assemblée générale pour la 1ère fois, nous nommons un comité d'entreprise et nous demandons à la direction ce qu'il en est de nos salaires. Celle-ci annonce finalement que la paie sera distribuée le 1er juin à 17 heures. Le lendemain, les salaires de mai sont versés et le comité d'entreprise est averti que la Société va probablement déposer son bilan.

Le mercredi 2 juin, le bilan ayant été effectivement déposé, l'assemblée générale des travailleurs décide à l'unanimité l'occupation de l'usine afin d'éviter la pose des scellés. Le jeudi 3 juin, deux fonctionnaires de l'Office des faillites viennent pour fermer l'entreprise, le jugement de faillite ayant été prononcé la veille : ils sont reconduits à la porte de l'usine.

Que se serait-il passé si nous n'avions pas occupé immédiatement l'usine ? 38 travailleurs se seraient retrouvés sans emploi, sans salaire, sans délai de congé, bref, jetés à la rue comme des malpropres. Voilà le sort réservé aux travailleurs dans une société basée sur le profit.

Actuellement, l'occupation de l'usine est bien en place, nous avons constitué des piquets qui se relaient jour et nuit. Nous nous retrouvons chaque jour en assemblée générale pour prendre toutes les décisions. Le comité d'entreprise est chargé des contacts extérieurs.

En ce qui concerne le redémarrage de l'entreprise, nous n'avons actuellement rien de concret. Nos revendications restent la garantie d'un emploi à SARCEM ou ailleurs et le paiement des salaires selon les délais légaux. Cela ne constitue donc que le respect de nos droits élémentaires. Nous ne voulons pas qu'un seul des travailleurs de SARCEM vienne grossir le nombre des chômeurs. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Etat d'intervenir car, si il le veut, il peut faire pression sur le patronat pour que nous obtenions du travail.

Dès le lundi 31 mai, la FTMH a été mise au courant de la situation et elle nous soutient dans notre lutte notamment en organisant des collectes dans les usines. Pour faire connaître largement notre action, nous avons demandé à l'UTC de nous appuyer.

Nous avons reçu des motions de solidarité de toutes les grandes entreprises de la place. Nous avons été particulièrement sensibles à la solidarité exprimée par les habitants de Meyrin qui viennent nous trouver et nous apporter à manger. La commune de Meyrin nous a alloué un prêt de 25'000 francs. Tout ce soutien nous a permis de tenir le coup. L'occupation de l'usine a été pour nous au départ, une nécessité. Aujourd'hui, la poursuite de la lutte pour l'obtention de nos revendications nous apparaît comme une évidence. En effet, c'est au long de ce mois d'occupation, que nous avons pris conscience que notre lutte s'inscrit dans celle que mène et doit mener l'ensemble des travailleurs.

En suivant la légalité, nous nous serions retrouvés une quarantaine sans travail et sans salaire. En occupant cette usine, nous nous opposons à la légalité des patrons qui n'est pas celle des travailleurs.

A ceux qui croyaient que nous ne tiendrions pas le coup, nous répondons : 1 mois de lutte nous a renforcés et nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout pour obtenir une solution globale à nos problèmes. Pour obtenir cette solution, nous devons poursuivre l'occupation.

**PLUS QUE JAMAIS, LA SOLIDARITE NOUS EST INDISPENSABLE**, car le problème des salaires reste à résoudre pour le mois de juillet.

**C'EST POURQUOI NOUS APPELONS TOUTES LES PERSONNES SOLIDAIRES A NOTRE LUTTE A UNE  
FETE DE SOLIDARITE  
LE VENDREDI 2 JUILLET, DES 19 HEURES.**

**TOUS UNIS NOUS SOMMES FORTS  
LES TRAVAILLEURS DE SARCEM**

29 juin 1976